



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, QC, J0N 1P0, le **18 mars 2025** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur François Robillard.

Est présent:

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

Est absent :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour du 18 mars 2025

3. **PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025

4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

4.1 Autorisation des comptes à payer au 18 mars 2025 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

5. **RÉSOLUTIONS**

5.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relative à la vérification des antécédents judiciaires des employés municipaux

5.2 Embauche d'une policière temporaire

6. **AVIS DE MOTION**

n/a

7. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

7.1 Statistiques sur les accidents, les activités criminelles et sur les constats d'infraction

8. **RÈGLEMENT**

n/a

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

10.1 Levée de la séance du 18 mars 2025



1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT l'absence du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2025-03-019

DE NOMMER monsieur Patrick Denis à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 18 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2025-03-020

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **PROCÈS-VERBAL**

3.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2025-03-021

D'APPROUVER le procès-verbal du 18 février 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 18 mars 2025 totalisent un montant de 558 598,09 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 272 760,30 \$ pour la période du 19 février au 18 mars 2025;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 4 261,00 \$ pour la période du 19 février au 18 mars 2025;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine



2025-03-022

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 18 mars 2025 au montant de 558 598,09 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 février au 18 mars 2025 au montant de 272 760,30 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 février au 18 mars 2025 au montant de 4 261,00 \$.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Patrick Denis, directeur de police

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTIONS

5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les villes et municipalités exigent la vérification des antécédents judiciaires de ses employés municipaux pour assurer la sécurité et la conformité aux règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la Régie de police reçoit ces demandes et procède aux vérifications des antécédents judiciaires, conformément aux modalités établies par protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-03-023

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la Régie de police pour conclure et signer le protocole d'entente, dont l'objectif est de définir les rôles et responsabilités de chaque partie concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** unanimement

2025-03-024

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Mahau Bonnot-Courtemanche, matricule 407, à titre d'agente temporaire, rétroactivement au 4 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AVIS DE MOTION

n/a



7. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

7.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur de police, des tableaux statistiques sur les accidents, sur les activités criminelles et sur les constats d'infraction pour la période.

8. **RÈGLEMENT**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2025-03-025

QU'à 16h02, la séance soit levée.


Monsieur François Robillard
Président d'assemblée


Monsieur Patrick Denis
Secrétaire d'assemblée